

**PORTANT RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DU DIRECTEUR
DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT)**

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation, en ses livres VI et VII, et notamment ses articles L 713-9 et D 713-1,
- Vu les statuts de l'université d'Avignon modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
- Vu les statuts de l'IUT modifiés et approuvés par le conseil d'administration du 26 février 2019,
- Vu l'arrêté du président n°2019-31-DAGAP du 27 septembre 2019 portant organisation de l'élection du directeur de l'Institut Universitaire de Technologie,
- Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 26 novembre 2019 en conseil de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Madame Christine DRANSART a été élue directrice de l'IUT, en conseil de l'IUT du 26 novembre 2019, pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence et à l'IUT.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, de l'Académie d'Aix-Marseille.

Article 3

Le Directeur Général des Services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Avignon, le 27 novembre 2019

Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP